

15 janvier 1986 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Interview de M. François Mitterrand, Président de la République, accordée au journal "Plainpied", sur l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, Paris, Palais de l'Élysée, mercredi 15 janvier 1986.

QUESTION.- Quel est le poids des "normes" et des conventions sociales dans le phénomène d'exclusion ?

- LE PRESIDENT.- Le poids des conventions sociales est considérable. Les rapports de domination s'établissent très vite, dès les premières années de la vie. Voyez comme le jeune enfant est désorienté dès lors qu'il est plus petit, plus gros que la moyenne de sa classe ! Qui d'entre nous n'a pas le souvenir de souffre-douleur de la collectivité enfantine, comme si, pour mieux se fondre dans la norme, l'enfant avait déjà besoin de dénoncer, de se moquer de celui qui est différent. Ne nous y trompons pas : le droit à la différence, c'est aussi le droit de vivre comme les autres, de s'insérer dans les mêmes lieux, d'accéder aux mêmes équipements. Plus on est différent, plus l'exigence d'insertion est forte.

- QUESTION.- Pensez-vous que l'on puisse pleinement être heureux en étant très âgé ou atteint d'un handicap ou d'une maladie grave ?

- LE PRESIDENT.- Ne sommes-nous pas tous handicapés d'une façon ou d'une autre, car chacun de nous est un être incomplet ! Mais chaque personne, quelle que soit sa déficience, reste un être capable d'apporter quelque chose à son entourage. Se sentir utile et être aimé : y a-t-il des handicaps qui peuvent résister à ces deux conditions du bonheur ?

- QUESTION.- La loi d'orientation de 1975 a 10 ans. Ne faut-il pas réorienter les efforts vers l'insertion en milieu ordinaire ?

- LE PRESIDENT.- La loi de 1975 votée à l'unanimité a constitué une étape décisive. Elle a notamment simplifié et amélioré le système des prestations, et elle a posé les principaux droits des handicapés. Mais il est vrai qu'un certain retard avait été pris pour développer l'insertion dans les lieux de vie. Ainsi a-t-il fallu attendre 1981 pour que soient créées les auxiliaires de vie, si nécessaires au maintien à domicile des personnes dont l'autonomie est diminuée. Les moyens consacrés à l'aide ménagère ont été triplés. Pour 1986 les priorités portent sur l'insertion scolaire et sur l'intégration professionnelle.\

QUESTION.- N'y a-t-il pas une tentation plus forte de mettre en place des réalisations qui se voient et qui se contrôlent au lieu d'équipes légères de soutien en milieu ordinaire ?

- LE PRESIDENT.- Votre remarque est parfois juste. Il existe en plus une tendance à "rentabiliser" les structures existantes. La réadaptation des moyens se fait souvent très lentement. C'est le cas par exemple dans le secteur scolaire où le risque de "désinsertion" est réel, c'est-à-dire qu'il est parfois plus commode de mettre les enfants dans les structures spécialisées plutôt que de faire l'effort de les insérer dans la classe. Il faut lutter contre ces lourdeurs, et l'application du rapport Lafay, à laquelle je tiens, y aidera.

- QUESTION.- N'y a-t-il pas une tendance à aborder pour "vivre ensemble" sous un aspect théorique plutôt que sous un aspect concret ?

- LE PRESIDENT.- C'est parfois vrai, mais là aussi il nous appartient à tous de résister à cette tendance. Je pense en particulier à l'intégration par l'emploi en milieu ordinaire. Vous le savez,

en période de mutation économique, ce sont les personnes les plus fragiles que menace l'exclusion. Les dispositions législatives en ce domaine, qui datent de plus de trente ans, doivent être rénovées et réellement appliquées. Est-il juste par exemple que tout ne soit pas mis en oeuvre pour que les victimes des accidents du travail ne soient pas exclues du monde du travail ? Mais ce qu'une loi nécessaire et qui verra rapidement le jour, ne pourra jamais faire, c'est préparer les mentalités. Cela c'est l'affaire de la collectivité humaine, des équipes de travail, des collègues de bureau & c'est d'eux que dépend la réussite de l'intégration professionnelle de leurs camarades handicapés. Et l'on y parviendra d'autant mieux que l'on aura dès l'école rendu "normale" la vie en commun.

- QUESTION.- Le handicap n'est-il pas aggravé par le manque d'information ?

- LE PRESIDENT.- Le manque d'information qui gêne déjà les personnes valides est un obstacle encore plus important pour les personnes handicapées, que se soit à la naissance, lors d'un accident ou bien à l'âge de la vieillesse. Trop de familles se trouvent isolées, désorientées et ne savent à qui s'adresser. Les associations apportent cette entraide nécessaire. Mais il faut développer l'information sur les techniques médicales et sur l'appareillage. J'ai demandé au Président du Musée des sciences et des techniques de la Villette de proposer la réalisation d'une banque de données, et d'expositions sur ce sujet. La rapidité et la qualité de l'information conditionnent dès le départ une meilleure insertion. Il faut répondre à ce besoin.\